

## communication

---

**De:** communication  
**Envoyé:** mardi 23 août 2022 15:42  
**Objet:** Ville Herserange - Info Mail n°362

- **RENTREE SCOLAIRE**

Le 1er septembre, c'est la rentrée des classes pour les 2 écoles maternelles (Michaël Pellegrini et 4 Vents) et les 2 écoles élémentaires (Jules Simon et Landrivaux) de Herserange 📄

⚠️ Pensez à l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux différents services périscolaires (garderie, restauration scolaire, mercredi récréatif), avant le vendredi précédant la semaine de fréquentation (exemple : pour le 1er septembre, inscription avant le 26/08 à 11h)

Renseignements et inscriptions 📍

Mairie de Herserange - Service accueil

☎ 03 82 26 06 26

✉ [mairieherserange@wanadoo.fr](mailto:mairieherserange@wanadoo.fr)



- **BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Les bons de fournitures scolaires seront délivrés à compter du 11/07/2022.

Modalités de délivrance dans le document ci-dessous



# **RENTREE SCOLAIRE 2022 – 20**

## **BONS DE FOURNITURES**

*Les bons sont délivrés en Mairie de Herserange*

*Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00*

*A partir du Lundi 11 juillet 2022*

- l'élève doit être domicilié à HERSERANGE,
- les élèves du CP jusqu'en terminal doivent fournir un **certificat de scolarité** prouvant le passage en classe supérieure ou la preuve d'inscription à l'établissement.
- les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures doivent fournir les photos, le certificat d'obtention du bac et du titre d'inscription dans l'établissement supérieur.

### **Remarques :**

- les élèves fréquentant une classe primaire à HERSERANGE, perçoivent les fournitures dans le cadre de l'école. **Ils ne doivent pas retirer de bon**
- une classe redoublée ne donne pas droit à la délivrance d'un bon.

### **Limite pour venir retirer votre bon :**

- **VOYAGE ANNUEL DE L'AVT**

Après 2 années sans voyage, l'Amicale des Vieux Travailleurs de Herserange propose son traditionnel voyage annuel, le 15 septembre 2022.

Cette année, il est proposé aux personnes membres de l'AVT de partir à la découverte de Gérardmer.

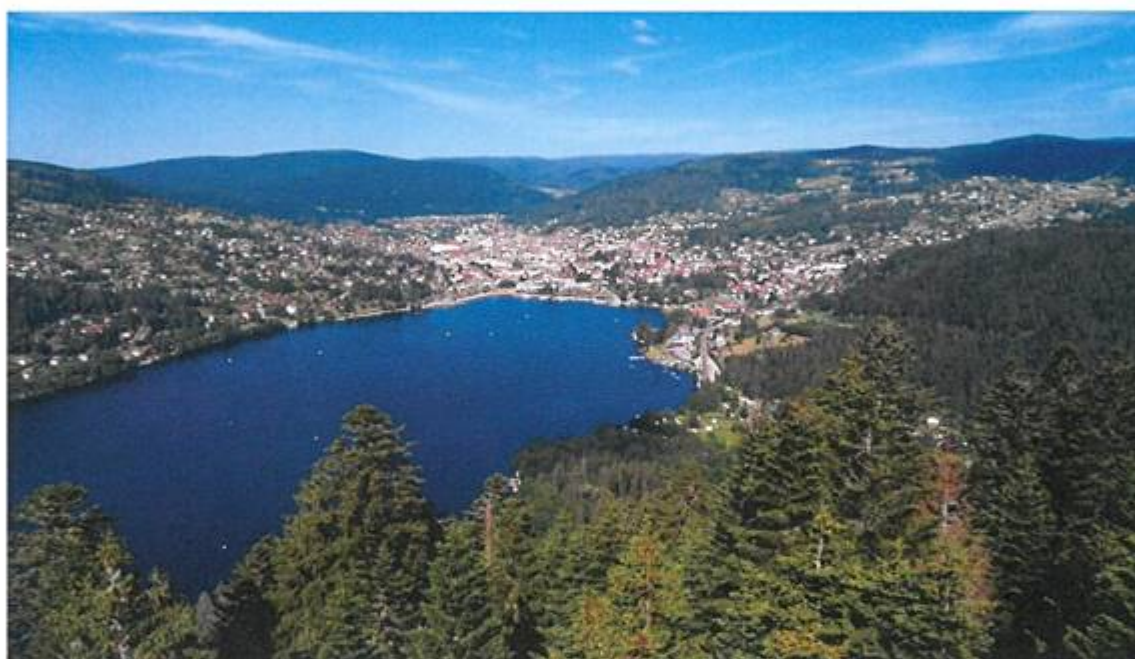
Une escapade de dégustations vosgienne avec balade en bateau sur le Lac.

**Il reste quelques places disponibles.**

La priorité de l'inscription est donnée aux membres de l'AVT mais les personnes qui ne sont pas membre de l'AVT peuvent s'inscrire

***LE VOYAGE ANNUEL  
DE L'AMICALE  
DES VIEUX TRAVAILLEURS  
HERSERANGE***

aura lieu le Jeudi 15 septembre 20  
Gérardmer, Traditions Vosgiennes



Au programme :

- \* **7 h 00** Départ en autocar de Herserange
- \* **10 h 00** Visite guidée de la Station Gourmande Pierrat avec dégustation d  
Entrez au cœur des secrets de l'élaboration des charcuteries Pierrat, famille qu  
tradition du fumage au sapin des Vosges, découverte de l'atelier d'embossage des
- \* **12 h 00** Déjeuner au restaurant « Le Lido » de Gérardmer
- \* **14 h 00** Départ de l'embarcadère pour un tour commenté en bateau du Lac de C
- \* **15 h 30** Découverte guidée de la Confiserie des Hautes Vosges de Pl  
dégustation.
- \* **17 h 00** Retour direct
- \* **20 h 00** Arrivée à Herserange

Tarif : 84€ par personne (possibilité d'établir deux chèques)

- **FÊTE FORAINE**

La fête foraine s'installe à Herserange

du vendredi 02 au lundi 05 septembre 2022, Place Victor Zaffagni.

Manège enfant, scooter, trampoline, Casino, confiserie, ...

Venez nombreux

Fêtes, Loisirs, Activités Culturelles, Herse



**A partir du  
Vendredi 02 Septembre 16h  
Place Victor Zaffagni  
Manèges, Confiseries, Scoote**

- **Rentrée au TCH**

C'est la rentrée  
au TCH!



**NOUVEAU**

pour toute licence "Entraînement"  
offerte (short)

### ENTRAINEMENTS ADULTES

1h30 par semaine 180.00€  
Débutant(e)s 1h00 par semaine 160.00 €  
Tenue offerte

### ENTRAINEMENTS JEUNES

A partir de 6 ans et jusqu'à 18 ans 150.00 €  
Tenue offerte

### LICENCE LOISIR

Courts à disposition toute l'année 80.00 €

# TENNIS CLUB

A partir de

Tous nos cours sont gratuits

## Journées d'inscription :



- **PASS JEUNES 54**

Un dispositif inédit d'accès aux loisirs et à la culture pour les jeunes de 6 à 16 ans, domiciliés en Meurthe et Moselle dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 650 €, par le versement d'une aide financière à l'inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Les familles concernées recevront, courant août 2021, la notification de droit.

Renseignements [www.sports.gouv.fr/pass-sports](http://www.sports.gouv.fr/pass-sports)

L'ACCÈS DES JEUNES  
DE 6 À 16 ANS  
AU SPORT ET À LA CULTURE



Renseignements : [passjeunes54@cdos54.fr](mailto:passjeunes54@cdos54.fr) ou 09 70 19 96 54

DEPARTEMENT  
MEURTHE  
MOSELLE



PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

sa  
santé  
famille  
retraite  
services  
L'essentiel & plus encore

# PASS 54 JEUNES



LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,  
LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE, L'ÉTAT  
ET LA MSA LORRAINE PROPOSENT  
UNE AIDE FINANCIÈRE  
(SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES)  
AUX JEUNES DE 6 À 16 ANS  
POUR LEUR INSCRIPTION  
À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE,  
CULTURELLE OU DE LOISIRS.

## POUR QUI ?

Les jeunes de **6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle** dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €.  
La famille reçoit, **au mois d'août 2022**, un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

Pour les QF de moins de 451 €  
montant de l'aide unique : **100 €**

Pour les QF de 451 € à 550 €  
montant de l'aide unique : **70 €**

Pour les QF de 551 € à 650 €  
montant de l'aide unique : **50 €**

\*QF en vigueur en juillet 2022

## POUR QUOI ?

Pass Jeunes 54 est **valable pour toute activité régulière sportive, culturelle ou de loisirs** (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.

**À noter :** si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide, le dispositif couvre la totalité des frais d'inscription. Le montant restant n'est pas utilisable.

## QUAND ?

Pass Jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier (notification de droit).  
L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée **avant le 28 février 2023**.

## COMMENT ?

C'est très simple : **en remettant le courrier** (notification de droit) **lors de l'inscription à l'organisateur**, partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement l'aide financière mentionnée.

## COMMENT SAVOIR SI L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE ?

Les associations partenaires apposent **une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux**. S'il s'agit d'une association non partenaire, celle-ci peut demander son adhésion à Pass Jeunes 54 par le biais des contacts suivants :

**passjeunes54@cdos54.fr**  
**09 70 19 96 54**

## DISPOSITIF

## PASS SPORT

L'État finance 50 € par enfant de 6 à 18 ans pour l'inscription dans un club sportif. Si vous recevez en août 2022 un courrier (notification de droit) concernant Pass'Sport et un autre concernant Pass Jeunes 54, **les deux aides sont cumulables pour une même activité sportive**. Elles peuvent être également utilisées séparément pour deux activités différentes.

Plus d'informations :  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

- CITYALL



## DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous  
informe en temps réel  
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information  
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville



Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail  
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse  
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante  
[mairieherseange@wanadoo.fr](mailto:mairieherseange@wanadoo.fr) et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

**Mairie de HERSERANGE**

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



[www.mairie-herserange.fr](http://www.mairie-herserange.fr)